

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	12	12 + 6 pouvoirs

Date de convocation
12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Dominique ROUSSEAU à Jean-Claude ROMARY, Anthony GIRAUD à Séverine HUSSON, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Sébastien FRESSE à Guillaume ÉTÉVÉ, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Engagement Financier
N° de délibération : 55_2024

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	6	18	0	0	0

Le Maire rappelle que par délibération en date du 05 juillet 2019, le conseil municipal avait approuvé la réalisation d'un quartier intergénérationnel au niveau de la rue de Mirecourt. Ce projet comprenait la création d'équipements publics (multi-accueil et espace partagé abritant une bibliothèque), la réalisation de neuf logements à destination des seniors et l'aménagement de douze terrains à bâtir.

Dans une délibération du 7 juin 2022, le Conseil Municipal validait le projet d'aménagement du "Quartier Durable", autorisait le Maire à déposer le permis d'aménager et approuvait la création de 12 parcelles individuelles à usage d'habitation. Pour rappel, cette opération, situé rue des Jardins du Presbytère, comprend l'aménagement d'un espace public avec une place paysagère, la viabilisation de 12 parcelles, et la création d'une voie verte.

Pour mener à bien ce projet, le 17 juillet 2023, l'assemblée délibérante attribuait le marché de travaux à l'entreprise TRB pour l'aménagement du lotissement. Les travaux arrivant à leur terme, il convient désormais de fixer le prix des parcelles à vendre.

La majorité des travaux a été réalisée, mais la collectivité a décidé de différer la réalisation du revêtement définitif de ces voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites en vue d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments.

En application de l'article R.442-13 du Code de l'urbanisme, les collectivités publiques ne sont pas tenues à consigner une caution pour financer le différé des travaux, mais le Maire souhaite néanmoins donner les précisions suivantes afin de rassurer les futurs acquéreurs :

1- Le conseil municipal a voté le 08 avril 2024 un budget annexe concernant le quartier durable pour un montant de 929 283 € qui comprend le financement de la totalité des travaux, y compris les travaux de finition du lotissement.

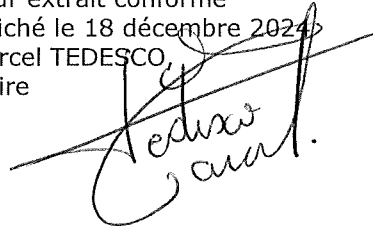
2 - La commune dispose d'une trésorerie suffisante (2 800 000 €) à la fin de l'exercice 2024 et d'une ligne de trésorerie supplémentaire de 1 000 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole de Lorraine en juillet 2024 pour le financement du projet intergénérationnel et du Quartier durable.

En accord avec le comptable de la collectivité, la commune a opté pour la TVA sur marge afin de réduire le taux pour les futurs acquéreurs qui ne sont pas des professionnels de l'immobilier.

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- Confirme le différé des travaux de finition pour le lotissement « Quartier durable »,
- S'engage à réaliser les travaux de finition qui seront différés après la construction des bâtiments sur la base des garanties financières précédemment énoncées,
- Opte pour la TVA sur marge lors de vente des lots concernant le lotissement « Quartier durable »
- La commune dispose d'une trésorerie suffisante (2 800 000 €) à la fin de l'exercice 2024 et d'une ligne de trésorerie supplémentaire de 1 000 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole de Lorraine en juillet 2024 pour le financement du projet intergénérationnel et du Quartier durable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 18 décembre 2024
Marcel TEDESCO,
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Tedesco', is written over the printed name of the Mayor. The signature is stylized and somewhat cursive.